

# Règlement du Critérium des 10 km argentacois

## Organisation SEVaD-en-Corrèze, club FFA

### Art 1 : ORGANISATION.

La 25<sup>ème</sup> édition du Critérium Argentacois, organisée par l'association SEVaD-en-Corrèze, avec le soutien de la commune d'Argentat, est une course sur route qui aura lieu le dimanche 8 mai 2022. Le 10 km est une course classante, support Championnats Nouvelle-Aquitaine et qualificative pour les championnats de France.

#### Début des épreuves :

9h15 - Course enfants (poussins, années de naissance 2011 ou 2012)  
9h45 - Course enfants (benjamins-minimes, années de naissances 2007 à 2010)  
10h30 - 10 km d'Argentat, ouvert à tout coureur licencié FFA à partir de cadet (nés avant 2007) et aux non licenciés présentant un certificat médical d'aptitude à la course à pied de compétition de moins de 1 an.

### Art 2 : PARCOURS.

#### **Courses enfants :**

Le départ s'effectue devant la Mairie d'Argentat ainsi que l'arrivée.

#### **Courses 10km :**

Le parcours de 10km mesuré par un officiel, est conforme au règlement national des courses hors stade. Tous les kilomètres sont indiqués par des repères au sol. Ravitaillement au 5<sup>ème</sup> km. Accompagnateurs interdits (vélo, rollers etc..) durant les courses.

### Art 3 : INSCRIPTIONS.

Licence FFA seulement ou certificat médical Course à pied en compétition (moins de 1 an).

#### **Ethique :**

Le souhait de l'organisation est de proposer une vraie course populaire ouverte au plus grand nombre, avec un maximum de convivialité. Les inscriptions se font via le site internet [jorganize.fr](http://jorganize.fr). Des bulletins spéciaux OBLIGATOIRES réservés aux clubs FFA, pour prétendre au classement par équipe de clubs, sont disponibles par mail à [sevad.en.correze@gmail.com](mailto:sevad.en.correze@gmail.com)

Le retrait des dossards se fera devant la mairie d'Argentat, à partir de 8 h pour toutes les courses.

Aucune inscription, non accompagnée du certificat médical ou de la licence FFA, ainsi que du chèque de règlement, ne sera prise en compte. Le comité d'organisation se réserve le droit de ne pas classer un participant dont le bulletin d'inscription est incomplet, erroné, illisible, ou raturé. Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard et la « puce » qui lui ont été attribués. Le dossard doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et visible dans son intégralité.

En cas de réclamation, seules les informations portées sur le bulletin seront prises en compte.

Aucun remboursement ne sera effectué.

### Art 4 : RECOMPENSES.

La remise de prix s'effectuera à la salle socio-culturelle d'Argentat.

Les classements sont affichés après les courses dans la « salle socioculturelle d'Argentat », place Joseph Faure.

**Courses Enfants :** friandises à tous les arrivants, médailles et lots aux 3 premiers, garçons et filles de chaque course.

#### **Course 10 km « Critérium Argentacois » :**

Lots de bienvenue pour les 300 premiers inscrits.

Récompense aux 3 premiers du scratch et aux premiers de chaque catégorie (hommes et femmes).

Coupe et lot pour les 3 premières équipes FFA, H et F selon règlement FFA, puis pour les 3 premières équipes au classement association-entreprise. (Classement au cumul des 3 meilleurs temps de l'équipe) Les coupes et lots ne sont pas cumulables.

### Art 5 : SECURITE et SECOURS.

Poste de secours « devant la mairie d'Argentat » (UDPS 19), pompiers prévenus (caserne à 100 m).

La sécurité est assurée par les signaleurs en possession des arrêtés municipal et préfectoral et munis d'un gilet ou d'un brassard, placés à chaque intersection de façon à interdire toute circulation sur le parcours. En cas d'abandon, le dossard devra être remis au signaleur le plus proche. Sera disqualifié, tout concurrent ayant donné de fausses indications lors de son inscription, ayant pris des produits dopants, ayant une attitude anti sportive ou ayant emprunté un parcours non prévu.

### Art 6 : RESPONSABILITE.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de « MAIF » N°3666862 B, et dans le cadre de l'organisation d'une course par un club affilié à la FFA. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, les non-licenciés bénéficient de l'extension individuelle accident et assistance contracté par

l'association pour le jour de course. (Les garanties sont accordées exclusivement pendant la pratique sportive exercée lors de l'épreuve déclarée. Une notice d'information reprenant l'étendue des couvertures est disponible sur le site internet de la FFA ou auprès d'AIAC courtage.) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.  
PRATIQUE : Parking, place Joseph Faure. Douches dans les vestiaires du dojo de la salle socioculturelle.

### Art 7 : DROIT D'IMAGE.

Tout participant autorise expressément les organisateurs des 10km d'Argentat, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces 10km, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### Art 9 : CONFORMEMENT A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant. Sauf opposition de sa part, ces informations peuvent être transmises à nos différents partenaires.

### Art 10 : ACCEPTATION.

**Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.**

### Art 6 : RESPONSABILITE.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès de « MAIF » N°3666862 B, et dans le cadre de l'organisation d'une course par un club affilié à la FFA. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, les non-licenciés bénéficient de l'extension individuelle accident et assistance contracté par l'association pour le jour de course. (Les garanties sont accordées exclusivement pendant la pratique sportive exercée lors de l'épreuve déclarée. Une notice d'information reprenant l'étendue des couvertures est disponible sur le site internet de la FFA ou auprès d'AIAC courtage.) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant ou après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.  
PRATIQUE : Parking, place Joseph Faure. Douches dans les vestiaires du dojo de la salle socioculturelle.

### Art 7 : DROIT D'IMAGE.

Tout participant autorise expressément les organisateurs des 10km d'Argentat, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces 10km, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### Art 9 : CONFORMEMENT A LA LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Tout participant dispose d'un droit d'accès et de radiation des informations le concernant. Sauf opposition de sa part, ces informations peuvent être transmises à nos différents partenaires.

### Art 10 : ACCEPTATION.

**Tout concurrent inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.**